

ULIS LP

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en lycée professionnel

Définition:

C'est un dispositif et non une classe. L'orientation est faite par la MDPH et les services de l'Inspection Académique.

Le parcours se fait en 2 ou 3 ans.

Le projet professionnel n'est pas défini. L'élève s'engage alors en SAS pour découvrir les filières grâce aux inclusions.

Le projet professionnel est défini. L'élève est inscrit en première année de CAP ou de BAC PRO et bénéficie de l'appui du dispositif ULIS.

Fonctionnement :



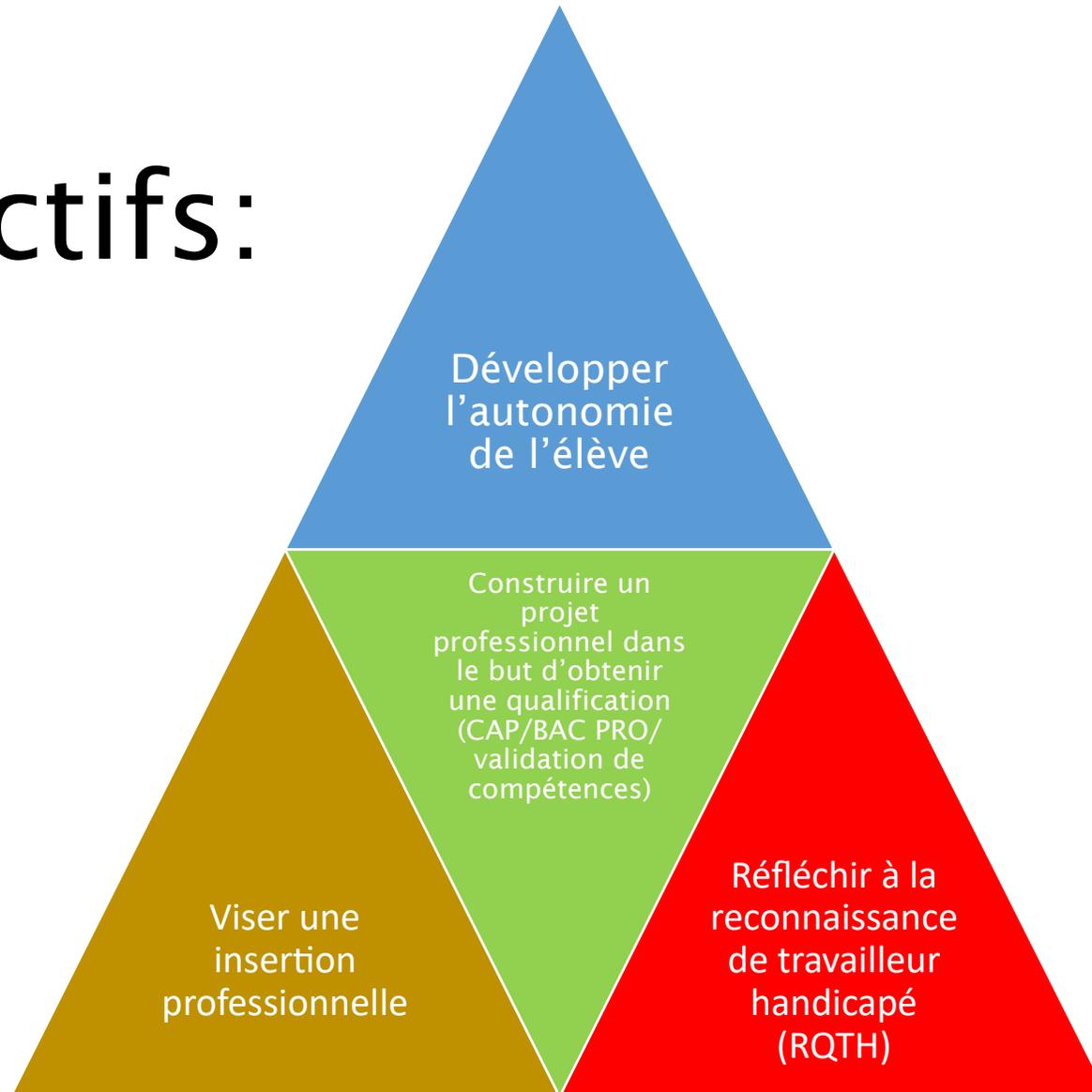
Les élèves sont inscrits dans une classe de référence.



Temps de groupements en salle ULIS pour des activités de remédiation, des recherches de stages avec une enseignante spécialisée.

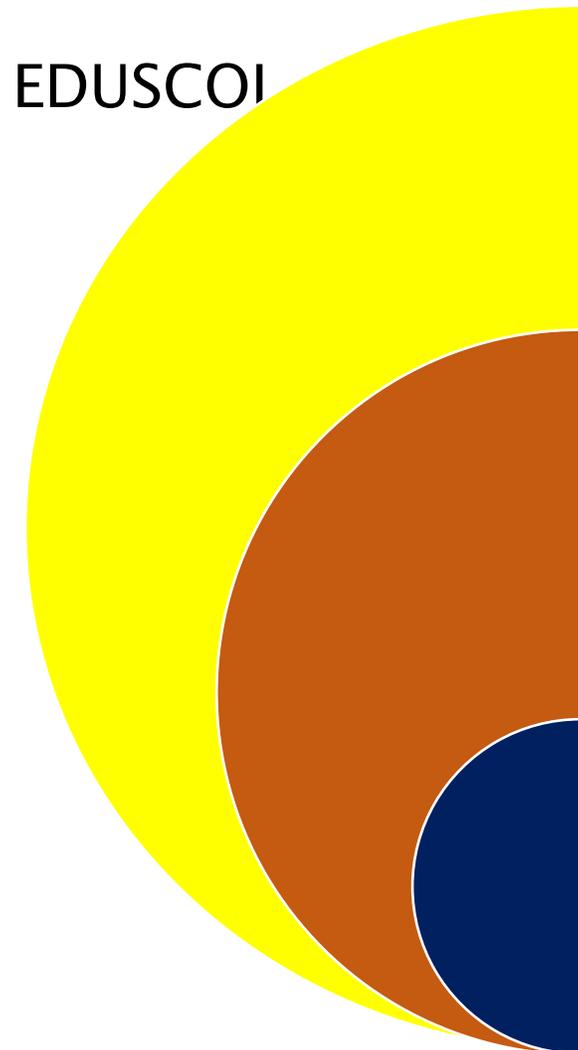
Objectifs:

Une dizaine
d'élèves en
ULIS



Mise en œuvre
du Projet
Personnalisé de
Scolarisation





**Les élève
scolarisés
en ULIS
présentent :**

- Des troubles des fonctions cognitives ou mentales
- Des troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Des troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- Des troubles des fonctions motrices
- Des troubles de la fonction auditive
- Des troubles de la fonction visuelle
- Des troubles multiples associés (pluri handicaps ou maladies invalidantes)